

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA RÉGION LILLE: 186, Rue de Paris PARIS: 43, Bd Hausmann JOURNAL D'INFORMATION

Le Galilé de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone: 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone: 9-85 3, rue Fidèle Lehoucq Directeur: Eug. GUILLAUME

A PROPOS DE LA RESTAURATION D'UNE STATUE A DOUAI

LA LÉGENDE de saint Roch et de «sin quien»

On célébrait autrefois avec beaucoup d'assiduité la fête de certains saints particulièrement en honneur à Douai. Et la journée qui lui était consacrée donnait lieu toujours à de joyeuses et populaires manifestations.



Saint Roch et «sin quien» dans leur niche, à Douai.

de l'effigie du personnage à laquelle elles étaient consacrées.

Il en est une cependant qui ne l'est pas: celle de saint Roch.

Saint Roch n'était point douaisien, puisqu'il naquit vers 1190 près de Montpellier.

Mais en raison de son dévouement à soigner les malades de la peste, les enfants de Gayant qui, à dix-sept reprises souffrirent atrocement du fléau, avaient en saint Roch la plus grande confiance.

Puis, quand ce terrible mal eut disparu, puis arrêté ses ravages dans la région, quand on n'eut plus à invoquer saint Roch contre la peste, les marchands bouchers et les fripiers le choisirent comme protecteur.

La fête, le 16 août, était alors célébrée avec un fol entrain. Le président de la Confrérie, escorté de ses collègues et de la foule venait attacher des médailles dans la niche de saint Roch.

Fendant ce temps-là, des gamins allumaient des pétards en acclamant le saint et une quête était faite pour permettre l'achat de bougies qui, toutes les nuits de l'année, éclaireraient la niche. En outre, la fête était marquée par un banquet et par un bal.

La niche de l'ancien patron des bouchers, située à l'angle des rues des Fripiers et du Canteleux, vient précisément d'être restaurée.

Saint Roch est en parfait état, ainsi que son chien, car saint Roch, chacun le sait, possède un chien — «sin quien» — comme on dit chez nous — un brave toutou qui, dit l'historique, découvrit le pèlerin terrassé par la peste et le conduisit à son maître nommé Gothard, qui le soigna et le guérit.

Saint Roch est en parfait état, ainsi que son chien, car saint Roch, chacun le sait, possède un chien — «sin quien» — comme on dit chez nous — un brave toutou qui, dit l'historique, découvrit le pèlerin terrassé par la peste et le conduisit à son maître nommé Gothard, qui le soigna et le guérit.

Le Conflit du Textile de Roubaix-Tourcoing

La troisième semaine de grève a débuté, hier, sans changement

Au début de ce conflit, nous avons formulé la crainte qu'il fut de longue durée. Les événements, hélas ! semblent confirmer ce pronostic et voici dès aujourd'hui la troisième semaine de grève entamée.

La journée de lundi ne fut marquée par aucun événement notable.

Le surcroît des forces de police s'est renforcé aux abords des gares de marchandises et les patrouilles de gardes mobiles furent peut-être plus nombreuses que de coutume.

On n'eut heureusement pas à enregistrer d'incidents et les grévistes persisteront dans leur attitude de calme.

Après quelques journées d'agitation, il semble, et c'est heureux, que le mouvement doive se continuer sans accrocs, avec une dignité et une tenue d'autant plus louables dans des circonstances difficiles.

Ce matin, les cégétistes tiendront des assemblées générales à Tourcoing et Lys-lez-Lannoy, cet après-midi à Roubaix.

UN ORDRE DU JOUR DU COMITÉ INTERSYNDICAL DE GRÈVE

Le Comité intersyndical de Grève nous communique :

« Le Comité Intersyndical de Grève, réuni à « La Paix » le lundi 1er juin, enregistré avec satisfaction qu'au seuil de la 3e semaine de lutte, les grévistes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin et des communes environnantes, restent aussi fermes dans leur attitude qu'au premier jour de la grève.

« Constate que les appels à la solidarité pecunière envers les grévistes sont entendus de toutes parts, tant des organisations syndicales, que des groupements commerciaux ou des personnes liées.

« Et renouvelle, au nom des grévistes, ses plus vifs et sincères remerciements à tous ceux qui aident ainsi financièrement la classe ouvrière dans la rude bataille engagée, contre le Consortium.

« Tout particulièrement, il remercie le Congrès de la Fédération Textile pour le geste magnifique du subside de cent mille francs qu'il a voté dans sa séance de dimanche dernier.

« Le 1er juin 1931, la Commission Intersyndicale patronale de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, toutes catégories réunies, a examiné la situation telle qu'elle se présente au début de la troisième semaine de grève générale. Elle croit bien faire en portant à la connaissance du public ; les remarques suivantes :

« La Commission intersyndicale patronale prend acte de la déclaration du Secrétaire général de la Centrale Textile Socialiste de Belgique, en date du 27 mai. M. Hannick a dit et signé ce qui suit : « L'accord des syndicats belges avec les syndicats français ne peut pas exister, par le fait que nous avons rompu toutes relations avec le Comité Franco-Belge depuis le début de la grève ».

« Cette déclaration, publiée dans le journal officiel du parti socialiste belge, vient appuyer celle déjà faite dans le même sens par la Centrale Textile Chrétienne Belge. L'accord est donc complet entre les syndicats ouvriers chrétiens et les syndicats ouvriers socialistes de Belgique pour accepter la suppression de la prime de présence ; il s'agit de 42.000 ouvriers et ouvrières ;

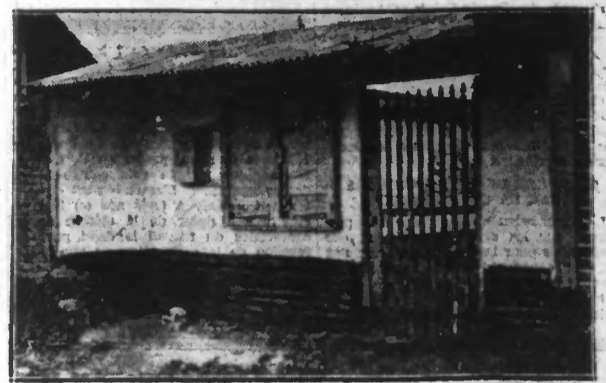
« (Lire la suite en deuxième page)

« (Lire la suite en deuxième page)

VILLAGES LILLIPUTIENS

CANTELEUX, dans le Pas-de-Calais, et EPECAMPS, dans la Somme, n'ont pas assez d'électeurs et vont dans les communes voisines chercher des conseillers municipaux

Elles sont bien curieuses à visiter ces communes lilliputiennes, aux maisons nettes, cachées dans la verdure, loin de toutes agglomérations, et dont nous allons entretenir nos lecteurs. Elles sont tantôt, sont, à l'unanimité, élus conseillers municipaux. M. Ferry Damiena, sans



LA MAIRIE DE CANTELEUX

habitants y vivent dans un bonheur discret. Ce sont CANTELEUX, un tout petit village de 31 habitants, situé dans le Pas-de-Calais, à 8 kilomètres au sud de FREVENT et EPECAMPS, un autre village plus minuscule encore, puisqu'il ne compte que 20 habitants, perdus au milieu des bois, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de DOULLENS, dans la Somme.

Toutes deux présentent cette même et étrange particularité d'avoir un Conseil municipal, s'il est vrai attribuer l'écharpe tricolore, à l'occasion, à son lieutenant, M. Adolphe Deleporte. Viennent ensuite : MM. Henri Cousin (beau-frère du Maire), Lucien Mathon, les deux frères Augustin et Désiré Brulin, tous les six habitants Canteleux. Mais lorsqu'il faut réunir le Conseil de 10 membres, le problème est ainsi résolu : On convoque 4 habitants d'une commune voisine : NEUVILLETTE, commune qui se trouve située dans un département également voisin : (la Somme) et le tour est joué !



L'unique maison de commerce de Canteleux, un débit de boissons tenu par Mme Vve Brulin.

Municipal formé en partie d'éléments étrangers empruntés à six communes environnantes.

A CANTELEUX Ne vivant que de culture, les 31 habitants de CANTELEUX sont là, perdus dans la verdure, sans police, presque sans commerce, sans allées d'air sans Conseil Municipal, ce qui, serait un excès, car malgré le chiffre infime de 8 électeurs inscrits sur les tablettes communales, le village possède un Conseil de 10 membres, chiffre exigé par la loi de 1884. Huit électeurs L. Dix conseillers L. Au premier abord cela est incompréhensible et demande une explication.

Parmi les huit électeurs, deux refusent de collaborer à l'Administration municipale. Ce sont MM. Gustave Mathon et Charles Testard, un brave et original ouvrier agricole qui ne se fait raser et

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

LA RÉDUCTION de la durée du travail dans les houillères

L'avant-projet du B. I. T. fixant la journée à 7 h. 45 adopté par la commission des Mines de la conférence de Genève

La Commission des Mines de la Conférence Internationale du Travail, réunie à Genève, a abordé hier l'examen de l'avant-projet de convention préparé par le B. I. T. en commençant par les articles 3 et 10.

L'article 3, après avoir défini la durée à réglementer (durée de présence, descente et remonte comprise), fixe cette durée à 7 h. 45 par jour au maximum. Il prévoit, en outre, que dans le cas où il s'agit de la durée de présence, le travail sera effectué en deux périodes de 4 heures et 1/2.

L'article 10 admet la possibilité de 60 heures supplémentaires par an rémunérées à un taux majoré d'au moins 25 % par rapport au salaire normal.

Sur l'article 3, plusieurs amendements ont été présentés : Un amendement patronal tend à fixer la durée de présence à 8 heures au lieu de 7 h. 45. D'autre part, le groupe patronal a déclaré hier son vote sur l'article 3 au vote sur l'article 10 qui permet les heures supplémentaires.

Un amendement ouvrier tend à substituer la journée de 7 heures à la journée de 7 h. 45 et à réduire à trois ans au lieu de cinq le délai accordé pour obtenir une décision sur une nouvelle diminution de cette journée. Un amendement a été déposé par les représentants du gouvernement allemand et du gouvernement britannique, fixe également à trois ans le délai pendant lequel la possibilité d'une nouvelle réduction de la durée du travail devra faire l'objet d'une décision.

LA DISCUSSION DES PROPOSITIONS Au cours de la discussion générale instituée sur ces diverses propositions, M. Dejarid (ouvrier Belge), a exposé le point de vue du groupe ouvrier et a fait ressortir que la crise actuelle de l'industrie charbonnière exige, dans l'intérêt de cette industrie même, une diminution de la durée du travail.

M. Shinwell (gouvernement, Grande-Bretagne), a fait connaître que son gouvernement, en se ralliant à l'avant-projet du B. I. T., tient à spécifier que l'adoption de la journée de 7 h. 45 n'empêche aucun gouvernement d'instaurer une durée inférieure s'il le veut ; 7 h. 45 c'est un maximum.

M. Wiskott (patron, Allemagne), a soutenu que la réglementation internationale, même avec la journée de huit heures, ne peut être appliquée dans les situations spéciales. L'Allemagne, par exemple, en raison de ses obligations de réparations, il a insisté sur la nécessité des heures supplémentaires, même avec la journée de huit heures.

M. VIGNE SELVIE CONTRE LES RÉDUCTIONS DE SALAIRES M. VIGNE (ouvrier, France), répondant au délégué allemand, déclare que la question des réparations n'a rien à faire avec la question posée devant la Conférence. Il a développé la thèse ouvrier sur la nécessité de réduire dès maintenant la journée des mines à sept heures et sur la suppression de toute possibilité d'heures supplémentaires pour la production.

Il s'est élevé contre les réductions de salaires déjà opérées et qui, loin d'atténuer la crise, ne font que l'accroître en diminuant le pouvoir d'achat des masses. Il a souligné la gravité de la crise charbonnière en France, où le nombre de mineurs est tombé de 230.000 à 170.000 et où dans beaucoup de mines on ne travaille que trois ou quatre jours par semaine.

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

M. Gaston Doumergue Président de la République s'est marié hier

Hier, a été célébré dans la plus stricte intimité, le mariage de M. Doumergue, Président de la République, avec Madame J. Graves. La courte cérémonie a eu lieu à 11 h. 45, dans les appartements privés du Président de la République, au Palais de l'Élysée.

C'est M. Brucker, maire du 8e arrondissement, qui a procédé à l'union. Il

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

« (Lire la suite en quatrième page)

Le coefficient officiel du coût de la vie dans le Nord est de 98,045 (nouveau calcul) et de 6,94 (ancien calcul)

Nous avons publié dimanche le résultat des travaux de la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie dans le Nord.

On sait que cette assemblée agissant selon des instructions ministérielles a calculé sur de NOUVELLES BASES moyennes, celles de 1900 en 1930, le nouveau indice du coût de la vie et que celui-ci a été fixé à 98,045.

Nous avons expliqué également que selon l'ANCIEN CALCUL, le coefficient aurait été de 6,93669 contre 7,16, qui était celui d'octobre 1930.

L'EXPLICATION OFFICIELLE D'UNE ANOMALIE La publication des chiffres du nouveau coefficient causa une vive émotion dans le public d'autant plus qu'une anomalie se présentait du fait que les journaux indiquaient les uns, comme nous, 6,93669, d'autres 6,95 et d'autres enfin 6,94.

Nous avons voulu avoir l'explication officielle de cette anomalie et avons interviewé dans ce but M. BOUJARD, secrétaire général de la Préfecture du Nord.

De l'entretien que nous avons eu avec M. Boujard, ressort une grande clarté.

« Il est certain, — nous a dit ce distingué fonctionnaire ministériel — que CALCULÉ AU MILLIÈME comme vous l'avez fait, LE COEFFICIENT EST DE 6,93669. Mais ce mode de calcul n'ayant jamais été employé pour la fixation des précédents coefficients, la Commission du Coût de la Vie ne l'a pas retenu cette fois encore. Elle a simplement CALCULÉ AU CENTIÈME comme les autres fois et de cette façon de faire il résulte les chiffres suivants : 7,09, moyenne de deux coefficients de 1930, multipliée par 98,045 nouveau calcul du coefficient et divisé par 100, égale 6,94 ».

« Voici donc le mystère éclairci. Le coefficient réel établi sur l'ancienne base est 6,94.

UN COMMUNIQUE OFFICIEL A l'appui de ces dires, voici le communiqué officiel fourni par la Préfecture :

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le samedi 30 mai 1931, à 10 heures, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord.

Présents: MM. Broutin, Daniel, Guier, Dupas, Dumont, Gadenne, Demez, L'Évêque, Hauser, Hautson, Herbin, Liberg, Masson, Huez, Olivier, Paris, Saint-Venant, Salmon, Verbeurg, Mlle Vion, M. W. Watine.

Secrétaire: M. Goursault. La Commission a entendu les rapports de chacune des sous-commissions qui s'étaient réunies au cours de la semaine.

Se référant aux instructions ministérielles, elle a établi, sur les bases moyennes de 100 en 1930, le nouveau indice du coût de la vie qui ressort à 98,045 à la date du 1er mai 1931.

Conformément au désir exprimé par le Conseil Général du Nord, elle a, d'autre part, calculé l'ancien coefficient sur la base de 1911 et a obtenu des résultats à peu près identiques (6,91 et 6,94).

La commission a indiqué, en outre, que pour permettre l'exécution de ceux des contrats en cours qui envisagent des variations de cours, il suffira, dans les stipulations de l'indice, d'adopter le mode de calcul ci-dessus.

La moyenne des indices de la méthode ancienne étant pour 1930 de 7,09 (7,16 + 7,02) 2

LA PROTECTION DE LA CHICORÉE

M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture a déposé le 28 mai sur le bureau de la Chambre, un certain nombre de projets destinés à protéger la production agricole.

L'un d'entre eux a pour but d'encourager le commerce de la chicorée.

Le principe essentiel de ce projet spécifie que les fabricants de chicorée devront incorporer obligatoirement dans leur produit une certaine quantité de cossètes françaises.

Si tôt le vote de la loi par le Parlement, le pourcentage de cette quantité sera arrêté par décret pris par les ministres de l'Agriculture et du Commerce.

Comme on le voit, M. André Tardieu, afin de protéger la culture des cossètes s'est inspiré d'une méthode identique à celle obtenue pour les biés français en décembre 1929, et qui oblige les meuniers à incorporer dans les farines un pourcentage déterminé de farines françaises.

LE TERRITOIRE BADOIS N'A PAS ÉTÉ SURVOLÉ PAR UNE ESCADRILLE FRANÇAISE

Un journal allemand de midi ayant annoncé qu'une escadrille de 40 avions militaires français avait survolé le territoire badois samedi dernier, on déclare à Berlin de source autorisée, que cette information est inexacte. Une escadrille française d'avions a bien fait, samedi, des exercices aériens à proximité de la frontière allemande, mais celle-ci n'a pas été survolée. Sur le pont de Kehl se trouvait, sous le commandement d'un officier aviateur français, un poste d'observation qui avait sans doute pour tâche d'empêcher le survol de la frontière.

LA MISSION GOULETTE EST RENTRÉE AU BOURGET

La mission Goulette-Saint-Bouillier-Richard, de retour de Madagascar, est rentrée hier après-midi, à 17 h. 59 à l'aérodrome du Bourget, terminant ainsi un voyage d'études de 20.000 kilomètres à bord d'un monoplane Farman, équipé de trois moteurs Lorraine de 300 CV chacun.

A leur atterrissage, les aviateurs, sauf Bouillier, rentré depuis quelques jours à Paris, ont été reçus par le commandant Elabach, représentant le ministre de la Marine ; M. Girardot, commandant le port aérien du Bourget, représentant M. Charbonnier, directeur de l'aviation marchande ; MM. Henry Farman ; Baudry, directeur de l'aérodrome Farman ; Deladrière et Jarre, de la Société générale aéronautique ; les aviateurs Gauthier et Salmon et de nombreux amis.

L'équipage était reparti de Saint-Louis samedi dernier, pour arriver à Paris après avoir fait escale à Agadir, à Lisbonne et à Casablanca, soit pris de cinq mille kilomètres en trois jours.

Le Cinquième Centenaire du supplice de Jeanne d'Arc à Rouen



Il y a 500 ans, le 30 mai 1431, Jeanne d'Arc fut brûlée et vers midi expira sur le bûcher élevé à l'endroit où se tient maintenant à Rouen le Vieux-Marché. Pour commémorer ce fait historique, de grandes cérémonies ont été organisées par le Comité régional français des fêtes nationales, à l'initiative de M. Barard, maire de Rouen (ce dernier est député déposant des fleurs sur le dallé du bûcher) ; à droite : Le cardinal anglais Bourne, jésuite des Bénédictins, au 17e et 200 ans, les Anglais jetèrent les ossements de Jeanne d'Arc dans la Seine.